

La mise en page de l'épreuve originale et des épreuves adaptées ont été élaborées en concertation avec les associations suivantes :

- Œuvre Nationale des Aveugles (ONA) ;
- Triangle Wallonie (Service d'aide précoce et d'aide à l'intégration pour enfants déficients visuels et auditifs).

La version braille de l'épreuve a été réalisée par l'Œuvre Nationale des Aveugles (ONA).

Les documents et photos reproduits dans l'épreuve ont tous fait l'objet d'une autorisation de reproduction. Toutefois, si un auteur s'y retrouvait sans avoir été sollicité, nous l'invitons à se faire connaître.

Ce document applique les rectifications orthographiques de 1990.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE	6
A. Conception de l'épreuve.....	6
B. Structure générale de l'épreuve	7
C. Adaptations	7
Au niveau du format de l'épreuve	8
Au niveau des modalités de passation	9
ORGANISATION	11
A. Distribution des documents	11
B. Passation et horaires de l'épreuve	11
C. Corrections	12
D. Délibération	12
E. Communication des résultats	14
F. Modalités d'introduction de recours	14
RÉSULTATS	15
A. Participation et réussite	15
B. Échecs	16
C. Scores.....	17
D. Attribution du CEB.....	17
E. Distribution des résultats par discipline	18
F. Recours	19
TABLEAUX DE COMPÉTENCES	20
Mathématiques	20
Français	23
Initiation scientifique	27
Formation historique et géographique	28

INTRODUCTION

Ce document présente l'ensemble de l'épreuve externe commune 2015 visant l'octroi du Certificat d'études de base.

Cette épreuve porte sur la maîtrise des compétences attendues à l'issue de la deuxième étape de l'enseignement obligatoire, telles que définies dans les **Socles de Compétences**.

Elle évalue les quatre disciplines suivantes :

- le français ;
- la formation mathématique ;
- l'éveil - initiation scientifique ;
- l'éveil - formation historique et géographique.

Sa mise en place répond à une double nécessité : **évaluer et certifier tous les élèves sur une même base**.

La participation à cette épreuve est obligatoire pour :

- les élèves inscrits en 6^e année de l'enseignement primaire ;
- les élèves inscrits en 1^{re} et 2^e années différenciées ainsi qu'en année différenciée supplémentaire de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 4 ;
- les élèves inscrits en 1^{re} année commune et en 1^{re} année complémentaire de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 4 qui ne sont pas titulaires du CEB ;
- les élèves relevant de l'enseignement à domicile qui atteignent l'âge de 12 ans avant le 31 août de l'année de l'épreuve.

Cette épreuve est également accessible aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire spécialisé ainsi que, sur la demande des parents ou de la personne investie de l'autorité parentale, à tout mineur soumis à l'obligation scolaire et âgé d'au moins 11 ans au 31 décembre de l'année de l'épreuve et qui n'est pas inscrit en 6^e primaire.

En juin dernier, 58 679 élèves furent inscrits à l'épreuve.

Dans les pages qui suivent, sont présentés globalement la conception, l'organisation, les résultats et les tableaux de compétences de l'épreuve externe commune 2015.

TEXTES OFFICIELS RELATIFS À L'ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

- Décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et Certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire (Titre I, Titre III, Titre IV).
- Décret du 30 juin 2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire.
- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 septembre 2006 modalités d'inscription, de passation et de correction de l'épreuve externe commune octroyant le Certificat d'études de base et la forme du Certificat d'études de base.
- Circulaire 5106 du 06 janvier 2015 : dispositions relatives à l'octroi du Certificat d'études de base (CEB) à l'issue de l'épreuve externe commune.

ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE

A. CONCEPTION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve ainsi que les consignes de passation, de correction et de réussite ont été élaborées par un **groupe de travail** composé de :

Cathy CHEVAL, conseillère pédagogique ;
Serge CROCHET, inspecteur de l'enseignement primaire ;
Patricia DEMASY, institutrice ;
Caroline DE PAEPE, attachée au Service général du Pilotage du système éducatif ;
Claire DESMARETS, conseillère pédagogique ;
Micheline DISPY, inspectrice de l'enseignement primaire ;
Joëlle DONNAY, conseillère pédagogique ;
Véronique FERMEUS, inspectrice de l'enseignement primaire ;
Gérard LEGRAND, inspecteur coordonnateur ;
Pascal MAIRESSE, instituteur ;
Joseph MAQUOI, inspecteur de l'enseignement primaire ;
Eddy MAYARD, instituteur ;
Véronique MOUVET, conseillère pédagogique ;
Evelyne RENARD, inspectrice de l'enseignement primaire ;
Fabienne RIKIR, conseillère pédagogique ;
Jean-Luc ROLAND, instituteur ;
Philippe ROME, inspecteur de l'enseignement primaire ;
Céline VAN DAMME, conseillère pédagogique ;
Joëlle VANDERMOOSEN, institutrice ;
Michèle WILKIN, inspectrice de l'enseignement primaire ;
Anne WILMOT, conseillère pédagogique.

B. STRUCTURE GÉNÉRALE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve se présente sous forme de livrets, évaluant un ou plusieurs domaines.

Le tableau ci-dessous reprend la structure d'ensemble des différentes parties de l'épreuve 2015, par domaine et par livret.

DISCIPLINE	DOMAINE	LIVRET	PORTFOLIO
Français	Écouter – écrire	Livret 1	p. 29-30
	Écrire	Livret 2	
	Lire – écrire 1	Livret 4	p. 27-28
	Lire – écrire 2	Livret 9	p. 31-33
Formation mathématique	Solides et figures	Livret 3	
	Nombres et opérations	Livret 7	
	Grandeurs	Livret 8	
Éveil	Formation historique et géographique	Livret 5	p. 2-12
	Initiation scientifique	Livret 6	p. 13-26

Les questions qui composent l'épreuve sont conçues en fonction des compétences à certifier pour chaque domaine. Elles couvrent différents niveaux taxonomiques et se présentent sous différents formats (questions à choix multiples, questions ouvertes à réponses brèves, questions ouvertes à réponses élaborées). Celles-ci ont fait l'objet de prétests.

C. ADAPTATIONS

L'épreuve externe commune offre des possibilités d'adaptations aux élèves éprouvant des besoins spécifiques.

La mise en page finale de l'épreuve externe commune de juin 2015 a été établie en concertation avec des professionnels du handicap et un professionnel des troubles de l'apprentissage. La présentation des documents est conçue pour convenir au plus grand nombre d'élèves possibles, ceci incluant les élèves souffrant de troubles de l'apprentissage.

L'élève présentant des troubles d'apprentissages peut bénéficier de modalités de passation particulières si deux critères sont rencontrés :

- il ne peut s'agir que des aides et/ou matériel qu'il utilise habituellement en classe lors des apprentissages et des évaluations ;
- ces troubles doivent avoir été diagnostiqués par un spécialiste compétent (centre PMS, logopède, oto-rhino-laryngologue, neurologue, psychiatre, neuropsychiatre, neuropsychologue, neuropédiatre ou pédiatre).

Au niveau du format de l'épreuve

Pour les élèves atteints de troubles visuels et/ou de trouble(s) d'apprentissage sévère(s), l'épreuve est adaptée, notamment de la manière suivante :

- mise en page plus aérée ;
- police de caractère Arial ;
- agrandissement de la taille de la police ;
- alignement du texte à gauche ;
- amélioration des contrastes ;
- cartes et dessins schématisés ;
- agrandissement de la pagination.

Ces adaptations sont proposées en deux versions, différant par la taille de la police :

- **Version 1** : Police Arial 20. Disponible en format papier uniquement et réservée aux élèves souffrant de troubles visuels sévères ou de dyspraxie. Une attestation médicale confirmant le trouble de l'élève a été fournie par le chef d'établissement lors de l'encodage de la demande.
- **Version 2** : Police Arial 14. Disponible en format papier et électronique (format PDF).

Une **version braille de l'épreuve** est également disponible en format papier et électronique.

L'équipe éducative choisit le format qui convient le mieux à ses élèves.

Pour une meilleure visualisation, l'épreuve standard ainsi que les versions adaptées 1 et 2 sont téléchargeables sur la page internet dédiée au CEB du site enseignement.be :

www.enseignement.be/index.php?page=27605&navi=4233

(Évaluations > Évaluations externes certificatives > CEB > Épreuves > Épreuves adaptées)

Au niveau des modalités de passation

Le matériel et les modalités de passation suivantes sont autorisés sans faire l'objet d'une demande écrite à l'Administration, si les deux conditions précitées étaient rencontrées.

a) Pour l'ensemble de l'épreuve :

- utilisation d'un cache ou d'une latte pour l'aide à la lecture ;
- utilisation d'une fiche de procédure de correction grammaticale sans contenu de réponse ;
- utilisation du dictionnaire en signets ;
- utilisation de feutres fluo ;
- utilisation de fiches personnalisées soutenant l'élève dans la structuration de son travail. Ces fiches ne peuvent contenir des informations portant sur les matières évaluées telles que formules de calcul, tables de multiplication, abaque (abaque vierge autorisé) ;
- utilisation d'un time timer pour l'aide à la gestion du temps ;
- élargissement du temps de passation (en respect du temps nécessaire à l'organisation des corrections) ;
- relance attentionnelle par l'enseignant surveillant l'épreuve ;
- logiciel *Kurzweil* ou *Sprint PDF* (sans prédiction ni correction orthographique, sans correction grammaticale) ;
- logiciel *Dragon naturally speaking* (excepté quand l'orthographe est évaluée) ;
- logiciel *Wody Extra* (excepté quand l'orthographe est évaluée) ;
- logiciel *Médialexie* (excepté quand l'orthographe est évaluée) ;
- logiciel *Sankoré* (admis en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- logiciel *Déclic* (admis en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- logiciel *Apprenti géomètre* (admis en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- logiciel *Géogebra* (admis en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- application *Géometry Pad* (admis en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- logiciel *Adobe reader XI* (permet de consulter, mais aussi d'annoter, de surligner du texte au sein de fichiers PDF et d'enregistrer son travail)¹ ;
- programme *Microsoft one note* (permet de consulter, mais aussi d'annoter, de surligner du texte au sein de fichiers PDF et d'enregistrer son travail)¹ ;
- uniquement pour les élèves de l'enseignement spécialisé, en intégration ou suivis par un service d'intégration : la présence d'un tiers aidant est acceptée lorsque l'élève présente une déficience sensorielle ou un trouble de l'apprentissage sévère. Cet accompagnement sera assuré par un membre de l'équipe éducative ou par la personne accompagnant l'élève en intégration.

¹ Un mode d'emploi détaillant comment télécharger, installer et utiliser le logiciel est disponible sur demande.

b) Pour la tâche d'écoute, l'élève atteint de déficience auditive peut bénéficier d'une transcription du texte ou d'une interprétation en langue des signes.

La répartition des élèves et leur disposition au sein du local classe relèvent de la responsabilité des directions.

La mise à disposition du portfolio avant le début de l'épreuve, la lecture et la reformulation des consignes par une personne tierce ne sont pas autorisées.

Cette année, 1 055 élèves ont bénéficié d'une adaptation du format de l'épreuve.

FORMAT DE L'ÉPREUVE	NOMBRE DE DEMANDES
Version 1 (Arial 20)	319
Version 2 (Arial 14)	648
Version 3 (Braille)	5
Version électronique	83

ORGANISATION

A. DISTRIBUTION DES DOCUMENTS

Les inspecteurs distribuent les livrets des élèves sous scellés aux directions des écoles. Les paquets ne peuvent être ouverts que le jour de passation, une heure avant le début de l'épreuve.

B. PASSATION ET HORAIRE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a été administrée aux élèves au cours des matinées des lundi 15, mardi 16, jeudi 18 et vendredi 19 juin 2015. La répartition horaire était la suivante :

DURÉE (MIN)	EXAMEN		POINTS
	Livret	Dénomination	
Lundi 15 Juin			
		Accueil	
25	1	ÉCOUTER - ÉCRIRE	20
50	2	ÉCRIRE	50
		Pause	
25	2	ÉCRIRE (fin)	-
		Récréation	
75	3	SOLIDES & FIGURES	30
Mardi 16 Juin			
		Accueil	
50	4	LIRE - ÉCRIRE 1	40
		Récréation	
75	5	ÉVEIL - INITIATION SCIENTIFIQUE	50
Jeudi 18 Juin			
		Accueil	
75	6	ÉVEIL - FORMATION HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE	50
		Récréation	
75	7	NOMBRES ET OPÉRATIONS	30
Vendredi 19 Juin			
		Accueil	
75	8	GRANDEURS	30
		Récréation	
75	9	LIRE - ÉCRIRE 2	50

L'école fixe l'heure du début de chaque épreuve et le temps de récréation.

CONSIGNES GÉNÉRALES D'ORGANISATION

1. Matériel à prendre :

- dictionnaire utilisable pour TOUTES les épreuves ;
- en mathématiques, compas, équerre, latte graduée, CALCULATRICE UNIQUEMENT LE VENDREDI 19 JUIN ;
- crayons de couleur et matériel d'écriture de base (stylo, latte, crayon, gomme...) ;
- ciseaux et colle.

2. Matériel fourni :

- portfolio.

3. « Neutralité » du local où se déroulent les épreuves (aucun référentiel mural, etc.) et respect strict des consignes de passation.

Chaque matinée, avant l'administration de l'épreuve, les surveillants prennent connaissance des **consignes de passation** relatives à chaque carnet de test. Ceux-ci étaient tenus au respect strict des consignes.

Il est également rappelé aux élèves, après chaque matinée, le matériel nécessaire à la passation des jours suivants.

C. CORRECTIONS

Les corrections sont organisées par les inspecteurs. Ils ont réuni les titulaires des classes concernées et les directions volontaires au cours des après-midis des lundi 15, mardi 16, jeudi 18 et vendredi 19 juin 2015.

Les corrections sont effectuées collectivement, de telle sorte qu'un enseignant n'a pas à corriger les copies de ses élèves.

Afin que la correction soit identique pour tous, les correcteurs ont à leur disposition des grilles reprenant les réponses attendues et la pondération y correspondant.

D. DÉLIBÉRATION

Une fois les épreuves corrigées, les résultats sont transmis au **jury de l'épreuve** constitué par l'inspecteur du secteur. Chaque jury est composé de l'inspecteur lui-même, de quatre instituteurs (de 5^e année ou 6^e année primaire), ainsi que de deux enseignants du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire.

Le jury applique les **consignes de réussite** fixées par le groupe de travail qui a élaboré l'épreuve. Celles-ci sont communes à tous les jurys. Elles permettent d'assurer l'égalité de traitement pour tous les élèves.

CONSIGNES DE RÉUSSITE FIXÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

Les élèves doivent obtenir 50 % des points au moins en français, en mathématiques et éveil.

Le jury enregistre les réussites et les échecs découlant de l'application des consignes. Il peut néanmoins prendre en compte tout élément particulier, préalablement signalé à l'inspection par les responsables de la passation, qui pourrait entacher les résultats d'un ou plusieurs élèves (ex. temps de passation non respecté, consignes mal données dans une classe, page manquante dans un livret, etc.). L'inspecteur transmet ensuite au chef d'établissement les résultats et les copies de ses élèves.

Au sein de chaque établissement, un **jury d'école** est alors constitué en vue de la délivrance du CEB.

COMPOSITION DU JURY D'ÉCOLE EN FONCTION DU DEGRÉ D'ÉTUDES

- **Pour l'enseignement primaire ordinaire**

Le jury est composé du directeur, qui le préside, et de tous les instituteurs de 5^e et 6^e années de l'école.

Remarque : le jury comporte au moins 3 personnes, le président compris. Les directeurs des écoles qui n'atteignent pas ce minimum font appel à des instituteurs des autres années ou à des enseignants de 5^e année ou de 6^e année primaire extérieurs à l'établissement scolaire.

- **Pour l'enseignement primaire spécialisé**

Le jury, présidé par le chef d'établissement, correspond au Conseil de classe.

- **Pour l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé**

Le jury, présidé par le chef d'établissement, correspond au Conseil de classe.

Le jury délivre obligatoirement le Certificat d'études de base à tout élève ayant réussi l'épreuve externe.

Le jury peut toutefois accorder le CEB à l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer, en tout ou en partie, à l'épreuve externe commune. Il fonde alors sa décision sur le dossier de l'élève comprenant :

- une copie des bulletins de l'élève (des 2 dernières années s'il est inscrit dans l'enseignement primaire ou de l'année scolaire en cours s'il fréquente l'enseignement secondaire), tels qu'ils ont été communiqués aux parents ;
- le rapport circonstancié de l'enseignant avec son avis favorable ou défavorable quant à l'attribution du Certificat d'études de base à l'élève concerné ;
- tout autre élément que le jury estime utile.

Le jury ou le Conseil de classe motive ses décisions. La motivation doit :

- être adéquate, pertinente (manifestement avoir trait à la décision) ;
- être claire, précise et concrète (pas de formules vagues ou de clauses de style) ;
- être complète (une fois la décision prise, seuls les motifs qui figurent dans la motivation sont valables en droit) ;
- faire référence aux faits et aux règles juridiques appliquées (le lien de cause à effet doit apparaître clairement) ;
- apparaître dans le PV des délibérations.

E. COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les parents ont accès aux résultats de leur enfant. Ceux-ci leur sont communiqués discipline par discipline, sans score global, sous forme d'une insertion dans le bulletin ou d'une annexe au bulletin précisant la nature de l'épreuve. Les parents ont également la possibilité, sur demande auprès de la direction de l'école, de consulter les copies de leur enfant.

Modèle de communication

RÉSULTATS À L'ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

En juin 2015, la Communauté française a organisé une épreuve externe commune en vue de la délivrance du Certificat d'études de base (CEB).

Cette épreuve portait sur quatre domaines.

Prénom *NOM* a participé et a obtenu les résultats suivants :

- français : ... / 100
- formation mathématique : ... / 100
- éveil – initiation scientifique : ... / 100
- éveil – formation historique et géographique : ... / 100

En cas de refus d'octroi du CEB, un entretien avec les parents est organisé afin de leur fournir les informations nécessaires pour comprendre la décision du jury. Les parents sont également informés sur la poursuite de la scolarité et sur les modalités d'un éventuel recours.

Conformément au prescrit légal (*Décret relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire*), il est rappelé que **les résultats ne peuvent permettre d'établir aucun classement entre élèves ou entre établissements scolaires**. Il est interdit d'en faire état, notamment à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements.

F. MODALITÉS D'INTRODUCTION DE RECOURS

Les parents qui le désirent peuvent contester la décision du refus d'octroi du CEB devant le **Conseil de recours**. Le recours doit comprendre une motivation précise contestant la décision de refus d'octroi et être adressé par courrier recommandé à l'Administration générale de l'Enseignement.

À partir du dossier de l'élève et des arguments exposés par les différentes parties, le Conseil de recours évalue la correspondance entre les compétences acquises par l'élève et les compétences qu'il doit normalement acquérir au terme de la deuxième étape de l'enseignement obligatoire (*Socles de compétences*).

Si le Conseil de recours annule la décision du jury ou du Conseil de classe, le chef d'établissement délivre le CEB à l'élève concerné.

RÉSULTATS

Après les délibérations, les inspecteurs transmettent les grilles détaillées d'encodage des résultats à l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, chargée des analyses statistiques.

A. PARTICIPATION ET RÉUSSITE

En juin 2015, 58 679 élèves étaient inscrits à l'épreuve permettant l'octroi du CEB. Parmi ceux-ci, 57 053 ont passé l'épreuve intégralement. Le tableau suivant présente le taux de participation et de réussite en fonction de l'année d'étude fréquentée par les élèves.

	Nombre d'élèves inscrits	Répartition	Passation complète	Réussite ²
6 ^e primaire	48 855	83,3 %	99,3 %	93,3 %
1 ^{re} différenciée	4 921	8,4 %	87,2 %	30,3 %
2 ^e différenciée	2 863	4,9 %	87,4 %	32,3 %
Différenciée suppl.	24	0,0 %	87,5 %	4,8 %
1 ^{re} commune / compl.	165	0,3 %	33,9 %	55,4 %
Primaire spécialisé	265	0,5 %	97,7 %	71,4 %
Secondaire spécialisé	737	1,3 %	81,0 %	33,7 %
Inscriptions individuelles ³	849	1,4 %	95,8 %	80,6 %

Un focus sur les inscriptions des élèves de l'enseignement primaire spécialisé est présenté dans le tableau suivant.

	Nombre d'élèves inscrits	Passation complète	Réussite ²
Type 1	9	9	3
Type 2	0	0	0
Type 3	38	36	24
Type 4	3	3	3
Type 5	0	0	0
Type 6	3	3	3
Type 7	12	12	10
Type 8	199	193	139
TOTAL	264	256	182

² Le taux de réussite est calculé à partir des résultats des élèves qui ont passé l'intégralité de l'épreuve.

³ Les inscriptions individuelles concernent les élèves âgés d'au moins 11 ans au 31 décembre 2015, qui ne fréquentent pas les années d'études spécifiées.

B. ÉCHECS

Quelque 8 608 élèves n'ont pas réussi l'épreuve certificative. Le tableau suivant présente la répartition de ces derniers, selon le nombre d'échecs qu'ils enregistrent, pour chaque année d'études.

	1 ÉCHEC	2 ÉCHECS	3 ÉCHECS
6 ^e primaire	67,4 %	19,9 %	12,7 %
1 ^{re} différenciée	40,3 %	24,8 %	34,9 %
2 ^e différenciée	47,2 %	27,5 %	25,3 %
Différenciée suppl.	55,0 %	30,0 %	15,0 %
1 ^{re} commune / compl.	68,0 %	16,0 %	16,0 %
Primaire spécialisé	45,9 %	25,7 %	28,4 %
Secondaire spécialisé	37,4 %	36,1 %	26,5 %
Inscriptions individuelles	38,1 %	27,1 %	34,8 %

La distribution des domaines concernés par l'échec/les échecs est présentée dans le tableau suivant.

	1 ÉCHEC			2 ÉCHECS			3 ÉCHECS
	Français	Math.	Eveil	Math. Français	Français Éveil	Math. Éveil	
6 ^e primaire	18,2 %	47,7 %	1,5 %	14,5 %	2,0 %	3,4 %	12,7 %
1 ^{re} différenciée	6,3 %	33,3 %	0,7 %	19,4 %	1,2 %	4,2 %	34,9 %
2 ^e différenciée	7,7 %	39,1 %	0,4 %	22,8 %	0,8 %	3,9 %	25,3 %
Différenciée suppl.	10,0 %	45,0 %	0,0 %	30,0 %	0,0 %	0,0 %	15,0 %
1 ^{re} commune / compl.	20,0 %	48,0 %	0,0 %	8,0 %	0,0 %	8,0 %	16,0 %
Primaire spécialisé	10,8 %	32,4 %	2,7 %	21,7 %	1,3 %	2,7 %	28,4 %
Secondaire spécialisé	10,5 %	26,6 %	0,3 %	31,8 %	1,8 %	2,4 %	26,6 %
Inscriptions individuelles	9,4 %	28,2 %	0,5 %	24,9 %	0,5 %	1,7 %	34,8 %

C. SCORES

Le tableau ci-dessous présente les scores moyens obtenus pour chaque partie de l'épreuve, selon l'année d'études.

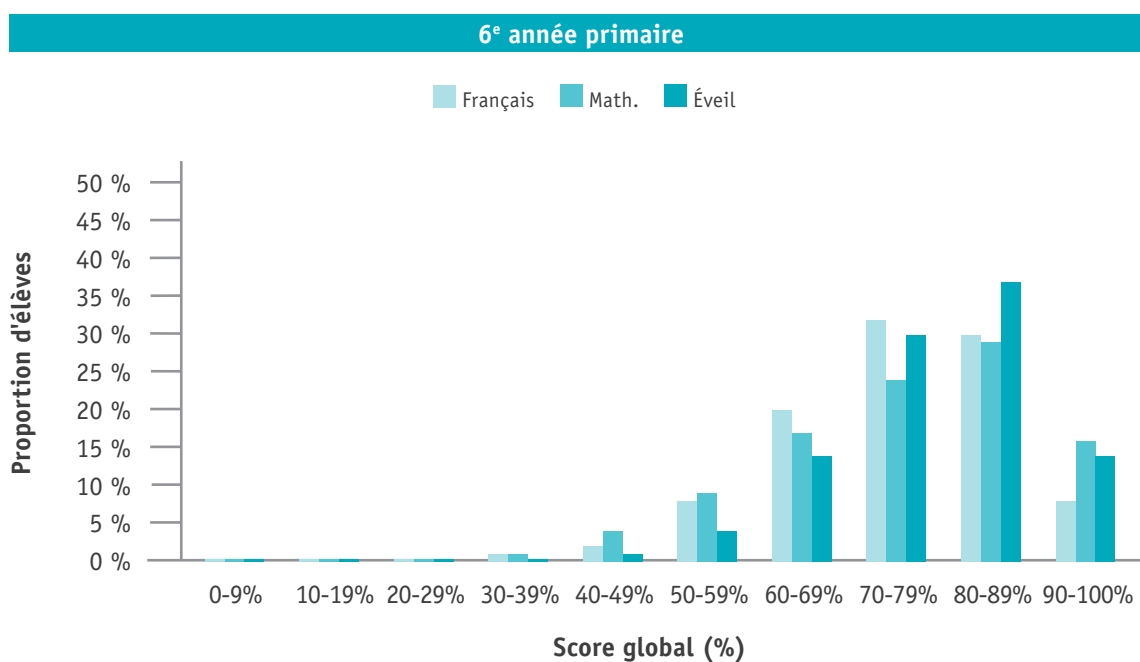
	6 ^e primaire	1 ^{re} dif.	2 ^e dif.	Dif. suppl.	1 ^{re} com. / compl	Prim. spéc.	Sec. spéc.	Inscrip. indiv.
Lire - Écrire 1	77,5 %	50,7 %	53,5 %	50,7 %	61,0 %	64,5 %	69,5 %	72,8 %
Lire - Écrire 2	74,1 %	44,8 %	48,1 %	42,0 %	57,2 %	61,1 %	66,1 %	70,2 %
Écouter - Écrire	72,1 %	50,8 %	52,1 %	45,9 %	63,0 %	60,1 %	46,1 %	69,1 %
Écouter	76,3 %	55,0 %	57,3 %	51,4 %	59,4 %	65,6 %	20,1 %	73,0 %
Nombres & opérations	78,2 %	43,9 %	45,2 %	37,8 %	56,1 %	64,7 %	36,0 %	72,7 %
Solides & figures	77,8 %	46,4 %	48,9 %	40,6 %	54,9 %	64,1 %	35,6 %	72,4 %
Grandeurs	70,1 %	37,3 %	40,3 %	39,7 %	45,2 %	56,2 %	32,6 %	64,8 %
Formation historique et géographique	82,8 %	57,6 %	61,7 %	62,1 %	70,8 %	72,7 %	62,3 %	79,5 %
Initiation Scientifique	74,4 %	52,8 %	57,3 %	57,5 %	62,5 %	65,4 %	59,2 %	72,0 %
Français	74,6 %	48,6 %	51,0 %	45,6 %	59,9 %	62,4 %	48,8 %	65,0 %
Mathématiques	75,4 %	41,8 %	44,2 %	38,8 %	51,8 %	61,8 %	44,8 %	70,3 %
Éveil	78,6 %	54,5 %	59,0 %	59,8 %	66,1 %	69,1 %	60,0 %	81,0 %

D. ATTRIBUTION DU CEB

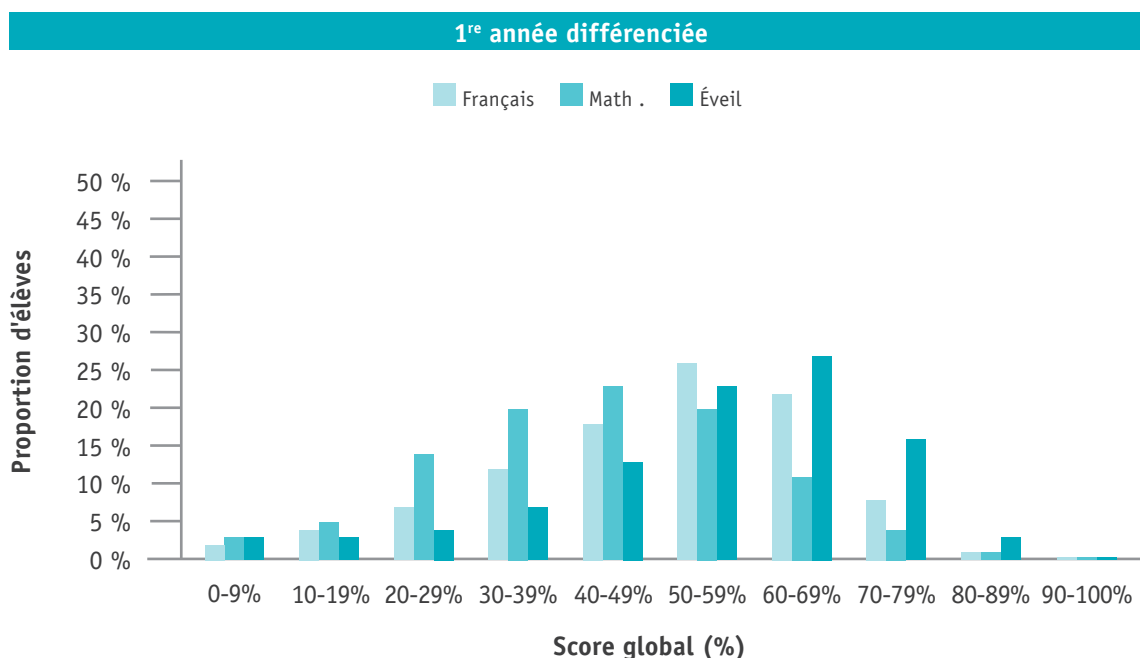
	6 ^e primaire		Primaire spécialisé	
	Nombre d'élèves	Proportion	Nombre d'élèves	Proportion
Inscrits	48 855	100,0 %	265	100,0 %
Réussite épreuve	45 268	92,7 % ⁴	185	69,8 %
Octroi après délibération école	1.414	2,9 %	12	4,5 %
Non octroi	2.173	4,4 %	68	25,7 %

⁴ Le pourcentage est calculé sur le nombre total d'élèves inscrits (qu'ils aient présenté ou non l'entièreté de l'épreuve).

E. DISTRIBUTION DES RÉSULTATS PAR DISCIPLINE

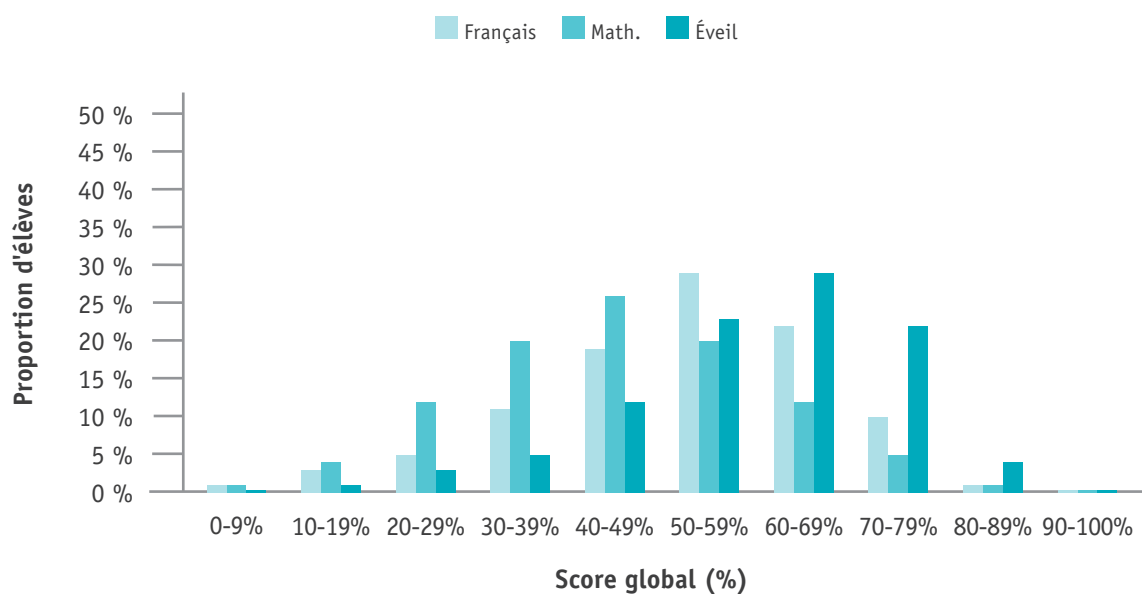


Les données sont calculées à partir du nombre d'élèves ayant présenté l'entièreté des livrets pour chaque discipline : en français, 48 530 élèves ; en mathématiques, 48 530 ; en éveil, 48 545 élèves.



Les données sont calculées à partir du nombre d'élèves ayant présenté l'entièreté des livrets pour chaque discipline : en français, 4 342 élèves ; en mathématiques, 4 348 ; en éveil, 4 415 élèves.

2^e année différenciée



Les données sont calculées à partir du nombre d'élèves ayant présenté l'entièreté des livrets pour chaque discipline : en français, 2 518 élèves ; en mathématiques, 2 530 ; en éveil, 2 561 élèves.

F. RECOURS

En juillet 2015, le Conseil de recours contre les refus d'octroi du Certificat d'études de base a reçu et a examiné sur le fond 97 recours recevables. Il s'est réuni les 17, 18, 24, 25 et 26 août 2015.

Lors de l'examen des dossiers, il a pris en considération l'ampleur du/des échec(s), les résultats de l'élève dans les autres matières, les informations figurant au dossier de l'élève, les arguments présentés par les parents et les éventuelles informations complémentaires fournies par l'école.

Au terme de l'examen des dossiers, le Conseil de recours a déclaré 28 recours fondés et 69 non fondés.

TABLEAUX DES COMPÉTENCES

CEB 2015 - MATHÉMATIQUES

3.1. LES NOMBRES

3.1.1. Compter, dénombrer, classer

1	Dénombrer.	N3			
2	Dire, lire et écrire des nombres dans la numération décimale de position en comprenant son principe.	N4	N10	N12	N15
3	Classer (situer, ordonner, comparer).	N8	N10	N12	

3.1.2. Organiser les nombres par famille

4	Décomposer et recomposer.	N16			
6	Créer des familles de nombres à partir d'une propriété donnée (pair, impair, multiple de, diviseur de).				

3.1.3. Calculer

8	Identifier et effectuer des opérations dans des situations variées.	N2	N7	N11	N13	N14
		G5	G7	G12	G14	
9	Estimer, avant d'opérer, l'ordre de grandeur d'un résultat.	N2	N15			
10	Construire des tables d'addition et de multiplication, en comprenant leur structure, et les restituer de mémoire.	N6				
11	Utiliser la soustraction comme la réciproque de l'addition et la division comme la réciproque de la multiplication.	N1	N11	N13	N14	
12	Dans un calcul, utiliser les décompositions appropriées des nombres (en sommes et en produits).	N1	N9			
13	Utiliser des propriétés des opérations pour remplacer un calcul par un autre plus simple, y compris en appliquant des démarches de compensation.	N1	N9			
14	Choisir et utiliser avec pertinence le calcul mental, le calcul écrit ou la calculatrice en fonction de la situation.					
16	Vérifier le résultat d'une opération.					
18	Écrire des nombres sous une forme adaptée (entière, décimale ou fractionnaire) en vue de comparer, d'organiser ou d'utiliser.					

3.2. LES SOLIDES ET FIGURES

3.2.1. Repérer

26	Se situer et situer des objets dans un système de repérage.	S8
29	Représenter, sur un plan, le déplacement correspondant à des consignes données.	S8

3.2.2. Reconnaître, comparer, construire, exprimer

30	Reconnaître, comparer des solides et des figures, les différencier et les classer (sur base de propriétés de côtés, d'angles pour les figures).	S4	S5	S10
31	Construire des figures et des solides simples avec du matériel varié.	S6	S9	S12 S13
32	Tracer des figures simples en lien avec les propriétés des figures et au moyen de la règle graduée, de l'équerre et du compas.	S1	S2	S3 S11
33	Connaître et énoncer les propriétés de côtés et d'angles utiles dans la construction de quadrilatères et de triangles.	S10		

3.2.3. Dégager des régularités, des propriétés, argumenter

38	Dans un contexte de pliage, de découpage, de pavage et de reproduction de dessins, relever la présence de régularités, reconnaître la présence d'un axe de symétrie.	S13		
40	Reconnaître et construire des agrandissements et des réductions de figures en s'appuyant sur des quadrillages.			
43	Comprendre et utiliser, dans leur contexte, les termes usuels propres à la géométrie pour décrire, comparer, tracer.	S2	S7	S9

3.3. LES GRANDEURS

3.3.1. Comparer, mesurer

44	Comparer des grandeurs de même nature et concevoir la grandeur comme une propriété de l'objet, la reconnaître et la nommer.	G1	G11		
45	Effectuer le mesurage en utilisant des étalons familiers et conventionnels et en exprimer le résultat (longueur, capacités, masses, aires, volumes, durées, coût).	G2	G4	G12	G13
46	Faire des estimations en utilisant des étalons familiers et conventionnels.				
47	Construire et utiliser des démarches pour calculer des périmètres, des aires et des volumes.	G2	G4	G6	G7
49	Se situer et situer des événements dans le temps.				
50	Connaître le sens des préfixes déca., déci., hecto., kilo., centi., milli.	G3	G5	G7	
51	Établir des relations dans un système pour donner du sens à la lecture et à l'écriture d'une mesure.	G3	G5	G7	G10

3.3.2. Opérer, fractionner

52	Fractionner des objets en vue de les comparer.	G6	G9		
54	Additionner et soustraire deux grandeurs fractionnées.	G9			
55	Calculer des pourcentages.	G8	G15		
56	Résoudre des problèmes simples de proportionnalité directe.	G3	G5	G10	G14
57	Dans une situation de proportionnalité directe, compléter un tableau qui met en relation deux grandeurs.				

3.4. LE TRAITEMENT DES DONNÉES

60	Organiser selon un critère des données issues de contextes divers.				
61	Lire un graphique, un tableau, un diagramme.	N5	S5	S3	G3
64	Déterminer la moyenne arithmétique d'un ensemble de données discrètes.				

CEB 2015 - FRANÇAIS

	Écouter Écrire	Écrire	Lire - Écrire 1 Le Petit Prince	Lire - Écrire 2 Communiquer
Orienter sa lecture / son écriture / son écoute en fonction de la situation de communication	☒	☒	☒	☒
Lire				
• Repérer les informations relatives aux références.				
• Anticiper le contenu d'un document.				
• Saisir l'intention dominante de l'auteur.			1	1
• Adapter sa stratégie de lecture.				13
Écrire				
• en tenant compte de l'intention poursuivie.		☒		
• en tenant compte du projet, du contexte.		☒		
Écouter				
• en tenant compte de l'intention poursuivie.	1			
• en tenant compte des contraintes de l'activité.				
• en tenant compte des modalités de la situation.	2			

	Écouter Écrire	Écrire	Lire - Écrire 1 Le Petit Prince	Lire - Écrire 2 Communiquer
Élaborer des significations	☒	☒	☒	☒
Lire				
• Dégager des informations explicites.			3	2 7 12 14 16
• Inférer des informations implicites.			4 5 6 11 12 18	9 10 11 13
• Vérifier des hypothèses...				
• <u>Percevoir le sens global</u> :		☒	3 10 11 12 13 3	5 6 15 16 23
• ordre chronologique / liens logiques ;			14	
• reformuler et utiliser des informations ;			13 19	17
• reformuler ou exécuter un enchaînement de consignes.			3 10 11	3 5 16
• Distinguer le réel de l'imaginaire.			2	
• Distinguer le réel du virtuel.				
• Distinguer le vrai du faux.				
Écrire				
• Inventer des idées.		☒		
• Reformuler et utiliser les informations.	8	☒		23
Écouter				
• Réagir ...				
• Relier des informations significatives du message à ses connaissances et à d'autres sources.	10			
• Sélectionner les informations répondant au projet.	8			
• Réagir à un document en distinguant le réel de l'imaginaire.				
• Réagir à un document en distinguant le vraisemblable de l'invraisemblable.	9			
• Réagir à un document en distinguant le vrai du faux.				
• Dégager, présenter des informations explicites et implicites.	3 4 6			
• Gérer le sens global du message et reformuler.	3 5 7			
• Vérifier les hypothèses.	7			

	Écouter Écrire	Écrire	Lire - Écrire 1 Le Petit Prince	Lire - Écrire 2 Communiquer
Dégager / assurer l'organisation du texte	☒	☒	☒	☒
Lire / Écrire				
• Identifier / Planifier la structure :				
▪ narrative ;		☒	18	11
▪ descriptive ;				6
▪ explicative ;				
▪ argumentative ;				
▪ dialoguée.		☒		
• Repérer / Utiliser les marques de l'organisation générale :				
▪ paragraphes ;		☒		6
▪ mise en page ;		☒		
▪ organisateurs textuels ;		☒		
▪ modes et temps verbaux.		☒	15 19	19
Écouter				
• Identifier et utiliser les différentes structures.	10			

	Écouter Écrire	Écrire	Lire - Écrire 1 Le Petit Prince	Lire - Écrire 2 Communiquer
Percevoir / assurer la cohérence du texte	☒	☒	☒	☒
Lire				
• Repérer les facteurs de cohérence :				
▪ mots ou expressions pour enchaîner les phrases ;			8	17 18 20
▪ anaphores ;				
Écrire				
• Contribuer à la cohérence en utilisant :				
▪ des paragraphes ;		☒		
▪ des intertitres ;				
▪ des organisateurs.		☒		
• Employer les facteurs de cohérence :				
▪ mots ou expressions pour enchaîner ;		☒		
▪ reprises anaphoriques ;		☒		18 20
▪ adverbes.		☒		
Écouter				
• Percevoir et organiser la progression des idées.	8			
• Identifier les informations principales et secondaires.	8			

	Écouter Écrire	Écrire	Lire - Écrire 1 Le Petit Prince	Lire - Écrire 2 Communiquer
Tenir compte / utiliser des unités grammaticales		☒	☒	☒
Lire				
• Comprendre en s'appuyant sur la ponctuation et sur les unités grammaticales.		☒	8 15 17 18 19	19 20 21 22
• Comprendre en reconnaissant les marques grammaticales.		☒	8 15 17 18 19	19 20 21 22
Écrire				
• Utiliser les structures de phrases.	8	☒	15	
• Utiliser les signes de ponctuation.	8	☒		
• Orthographier (80 %).		☒	14 15	18 20

	Écouter Écrire	Écrire	Lire - Écrire 1 Le Petit Prince	Lire - Écrire 2 Communiquer
Traiter / Utiliser les unités lexicales		☒	☒	☒
Lire				
• en émettant des hypothèses sur le sens d'un mot.			7 9	10
• en confirmant le sens d'un mot.			7 9	4
• en établissant des relations entre les mots (familles, synonymes, antonymes).			16	12
Écrire				
• Utiliser un vocabulaire adapté à la situation de communication.		☒		

	Écouter Écrire	Écrire	Lire - Écrire 1 Le Petit Prince	Lire - Écrire 2 Communiquer
Percevoir / assurer les interactions entre le verbal et le non verbal		☒	☒	☒
Écrire				
• Relier un texte à des éléments non verbaux.				8
• Assurer la mise en page selon le genre.		☒		
• Avoir une écriture soignée.		☒		

CEB 2015 - INITIATION SCIENTIFIQUE

QUESTIONS	COMPÉTENCES
Q1 a b c	Repérer et noter correctement une information issue d'un graphique.
Q2	Repérer et noter correctement une information issue d'un graphique.
Q3	Repérer et noter correctement une information issue d'un graphique. Communiquer l'information sous forme d'un diagramme en bâtonnets.
Q4	Dans le cadre d'une énigme, agencer les indices en vue de formuler une supposition.
Q5 a b c	Repérer et noter correctement une information issue d'un schéma, d'un croquis pour repérer et noter des informations pertinentes dans le cadre de la recherche.
Q5 e	Valider les résultats d'une recherche. Accepter, rejeter ou nuancer un constat provisoire ou partiel en se référant à des données à caractère scientifique.
Q6	Repérer et noter correctement des données issues d'un écrit à caractère scientifique.
Q7	Réinvestir dans d'autres situations les connaissances acquises.
Q8	Élaborer un concept, un principe.
Q9	Le cycle de l'eau.
Q10	Réinvestir dans d'autres situations les connaissances acquises.
Q11	Caractéristiques d'un bulletin météo.
Q12	Caractéristiques d'un bulletin météo.
Q13	Différentes formes de l'eau dans l'environnement.
Q14	L'appareil circulatoire et sa fonction de transport dans tout l'organisme. Repérer et noter correctement une information issue d'un schéma, d'un croquis pour repérer et noter des informations pertinentes dans le cadre de la recherche.
Q15 a	L'appareil circulatoire et sa fonction de transport dans tout l'organisme.
Q15 b c	L'appareil circulatoire et sa fonction de transport dans tout l'organisme. Repérer et noter correctement une information issue d'un schéma, d'un croquis pour repérer et noter des informations pertinentes dans le cadre de la recherche.
Q16	L'appareil circulatoire et sa fonction de transport dans tout l'organisme. Réinvestir dans d'autres situations les connaissances acquises.
Q17 a b	Les états de l'eau. Les changements d'état - aspect qualitatif.
Q18	Diversité du cycle de vie.
Q19	L'électricité - bons et mauvais conducteurs.
Q20 a b	Comparer, trier, des éléments en vue de les classer de manière scientifique.

CEB 2015 - FORMATION HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

QUESTIONS	COMPÉTENCES
Q1	Utiliser des repères spatiaux. Localiser un lieu, un espace. Lire une carte.
Q2	Lire une carte.
Q3	Exploiter des sources historiques.
Q4	Exploiter des sources historiques. Traiter l'information - Dégager les liens entre les idées. Dégager les informations implicites.
Q5 a	Exploiter des sources historiques. Exploiter l'information et en vérifier la pertinence selon sa source.
Q5 b c	Exploiter des sources historiques. Situer des faits vécus par d'autres. Utiliser des représentations du temps (arbre généalogique).
Q5 d	Exploiter des sources historiques. Utiliser des représentations du temps (arbre généalogique).
Q5 e	Utiliser des repères et des représentations du temps.
Q5 f	Identifier la nature d'une trace du passé.
Q6	Exploiter des sources historiques. Utiliser des repères de temps pour situer des faits vécus par d'autres.
Q7	Lire une trace du passé. Distinguer ce qu'on lit et ce qu'on déduit.
Q8	Utiliser des représentations de l'espace. Lire une carte.
Q9	Lire une carte en utilisant l'échelle linéaire.
Q10	Les composantes du paysages - Identifier, caractériser.
Q11 a b	Lire une image géographique - Distinguer photo aérienne et photo au sol.
Q12 a	Utiliser des représentations du temps (ligne du temps).
Q12 b	Exploiter des sources historiques. Comparer deux documents - Le mode de vie des gens à une époque déterminée.
Q13 a b	Lire un écrit informatif - Exploiter l'information. Utiliser des repères et des représentations de l'espace pour situer un lieu.
Q14 a b c	Utiliser des repères et des représentations de l'espace pour situer un lieu.
Q15 a b c	Lire un écrit informatif - Exploiter l'information. Utiliser des représentations du temps (ligne du temps) pour situer des faits.
Q16	Lire un écrit informatif - Exploiter l'information. Utiliser des représentations du temps (calendrier) pour situer des faits.
Q17 a b	Lire un écrit informatif - Exploiter l'information. Utiliser des représentations du temps (calendrier) pour situer des faits.
Q18 a b	Lire un écrit informatif- Exploiter l'information. Situer l'information dans un cadre chronologique.
Q19 a	Utiliser des repères spatiaux - Utiliser un plan. Situer, orienter.
Q19 b	Utiliser des représentations spatiales (plan) pour se déplacer.
Q20	Localiser un espace. Situer par rapport aux repères spatiaux (carte de Belgique reprenant les différentes régions).
Q21	Utiliser des repères spatiaux (planisphère).



**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement**
Avenue du Port, 16 – 1080 Bruxelles
www.fw-b.be – 0800 20 000

Graphisme : Sophie JEDDI - sophie.jeddi@cfwb.be
Janvier 2020

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 19 199
courrier@le-mediateur.be

Éditeur responsable : Quentin DAVID, Directeur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution